



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

Décision n° 2023-23

Attribution de subvention d'aides à l'habitatPIG Départemental « Habiter Mieux »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°6 en date du 7 novembre 2019 octroyant une aide complémentaire de 5 % du montant des travaux financés par l'Anah dans le cadre du PIG départemental « Habiter Mieux »,

VU la délibération n° 8 en date du 4 février 2021 validant le règlement d'attribution des aides à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du PIH « Habiter Mieux » ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 12 avril 2023,

Monsieur le Président

DÉCIDEArticle 1 : d'attribuer les aides suivantes :

Propriétaires	Type de travaux	Montant des travaux	Subvention de l'Anah	Abondement d'ALF	Financements complémentaires ALF
DEGEORGES David des Gauliches 53880 SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT	Travaux lourds et matériaux biosourcés	28 857 €	17 314 €	1 443 €	127 €

Article 2 : La date d'éligibilité des dépenses est fixée à la date d'agrément de l'Anah.Article 3 : La subvention sera imputée à l'opération 119 du budget communautaire et le bureau autorise Monsieur le Président à procéder au mandatement après constat de la réalisation des travaux et remise d'une copie des factures acquittées.Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera affiché au siège de la communauté de communes, 15 avenue du 11 novembre à Ambert. Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet d'Ambert.

Fait à Ambert, le 12 avril 2023

Le Président

Daniel FORESTIER

